

Québec, le 29 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035 rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 octobre 2014, le député de Rimouski, monsieur Harold LeBel, déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale afin d'exiger le dépôt de toutes les données pertinentes à l'évaluation de la santé financière des régimes de retraite municipaux, qu'elle prenne tout le temps nécessaire pour une étude rigoureuse des impacts possibles du projet de loi n^o 3 et qu'elle y apporte les amendements nécessaires afin de permettre une plus grande flexibilité dans son application.

Dans un premier temps, je tiens à rappeler que nous nous sommes engagés à transmettre le portrait global des évaluations actuarielles dès qu'il sera disponible.

Cependant, peu importe le résultat de ces évaluations actuarielles, l'objectif du projet de loi demeure incontournable, soit de rétablir la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et d'en assurer la pérennité. En effet, si les évaluations dénotent une diminution des déficits des régimes de retraite nous ne pourrions que nous en réjouir, les efforts de restructuration ne seront que moindres. Toutefois, ces régimes de retraites souffrent d'un problème structurel que nous nous devons de régler.

...2

La Commission de l'aménagement du territoire procède actuellement de façon rigoureuse à l'étude détaillée du projet de loi n°3, *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*. Nous comptons sur la collaboration de tous les groupes de l'opposition afin de soumettre à l'Assemblée nationale l'adoption d'un projet de loi au cours de la session d'automne 2014.

Veillez accepter, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE MOREAU